

OFFRE D'EMPLOI

L'Association ADEI recherche pour l'Institut Médico-Educatif de l'Océan
Antenne d'Aytré basée à Aytré (17440)

1 MONITEUR ÉDUCATEUR (H/F)

Convention Collective Nationale de Travail du 15 Mars 1966
Contrat à Durée Indéterminée à temps partiel (0,50 ETP)
Poste à pourvoir à compter du 31.08.21

Missions :

Dans le respect des orientations générales de l'Association et du Projet d'Etablissement, sous l'autorité du directeur et par délégation du chef de service éducatif, le moniteur éducateur sera notamment chargé au sein de l'I.M.E. de :

- * Accompagner des adolescents de 12 à 15 ans en situation de déficience intellectuelle légère avec ou sans troubles associés,
- * Elaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer les projets personnalisés en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire,
- * Elaborer, participer et animer des activités éducatives spécifiques répondant aux besoins des jeunes,
- * Instaurer un travail partenarial avec les différents acteurs extérieurs,
- * Participer à la dynamique institutionnelle et s'inscrire dans une démarche de formation continue.

Profil et compétences :

- * Etre titulaire du C.A.F.M.E. ou D.E.M.E.,
- * Connaissance et expérience dans le secteur de l'enfance et du handicap intellectuel appréciées,
- * Avoir des capacités d'adaptation, d'organisation et de rigueur,
- * Avoir une connaissance des politiques publiques dans le champ du médico-social,
- * Etre titulaire du permis B.

Qualités requises

- * Capacités d'adaptation, d'investissement, de réactivité et d'autonomie professionnelle
- * Sens du travail en équipe et en réseau avec les partenaires,
- * Maîtrise des écrits professionnels et de l'outil informatique (Word, Ogiris...)
- * Bonne connaissance du secteur médico-social
 - * Avoir des aptitudes de travail en équipe et en réseau avec les partenaires,

Adresser lettre de motivation et Curriculum Vitae à la Direction des Ressources Humaines
ou par courriel : recrutement@adei17.com avec la mention **ADEI26** dans l'objet du courriel
avant le 11 juin 2021 - délai de rigueur.